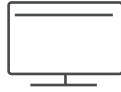
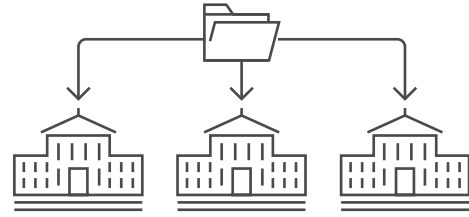


Je m'inscris en master



Je m'informe sur *trouvermonmaster.gouv.fr*

Je dispose d'une information centralisée et complète me permettant de faire des choix d'orientation pertinents.



Je candidate directement auprès de chaque établissement

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année de master : mon admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen de mon dossier.



Si je suis admis.e

Je m'inscris directement auprès de l'établissement concerné

selon les procédures propres à ce dernier.



Si je ne suis admis.e dans aucune formation

Je saisis rapidement,
via *trouvermonmaster.gouv.fr*,
les services rectoraux qui me feront
3 propositions d'admission

dans un master tenant compte
de l'offre de formation existante,
de mon parcours personnel
et de mon projet professionnel.